

Date (Année/Mois/Jour):

Signé à (Adresse physique):

DROIT DE RÉSILIATION DE L'ACHETEUR (VOIR PAGES 2-3)
POLITIQUES DE RETOUR, D'ÉCHANGE, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT (VOIR PAGES 4-5)

STEP 1 Informations Personnelles

Nom du conseiller (du Représentant du bien-être) :	Rue :	
Ville :	Province :	Code postal :
Adresse courriel :	Téléphone :	
Nom du client :	Rue :	
Ville :	Province :	Code postal :
Adresse courriel :	Téléphone :	

STEP 2 Renseignements Sur La Commande

QUANTITÉ	DESCRIPTION	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL (CAD)

COMPTANT ☐ CHEQUE ☐ CARTE DE CRÉDIT ☐
VISA/MC/AMEX(ENCERCLEZ UNE CARTE) ☐

NOM SUR LA CARTE : _____

N° DE LA CARTE : _____

CODE POSTAL DE FACTURATION : _____ CSV: _____ DATE D'EXPIRATION : _____

SOUS-TOTAL	_____	_____
TRANSPORT	_____	_____
T.V.P.	_____	_____
T.P.S.	_____	_____
T.V.H.	_____	_____
TOTAL	_____	_____

Date de Livraison (Année/Mois/Jour) :

Commentaires :

_____**STEP 3 Signatures**

Signature du client

Signature du distributeur

Modalités de Paiement

PAIEMENT INTÉGRAL EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT EST DÛ AU DISTRIBUTEUR À LA PLUS TARDIVE DES DATES SUIVANTES : LA DATE D'EXÉCUTION OU AU PLUS TARD À LA DATE DE LIVRAISON INDIQUÉE CI-DESSUS. LES OPTIONS DE PAIEMENT SONT À LA SEULE DISCRÉTION DU DISTRIBUTEUR.

Droit d'Annulation de l'Acheteur

Vous pouvez résilier le présent contrat à compter du jour de sa conclusion jusqu'à 10 jours après la réception d'une copie du contrat. Vous n'avez besoin d'aucun motif pour le résilier.

Si vous ne recevez pas les biens ou les services dans les 30 jours suivant la date indiquée au contrat, vous pouvez résilier le présent contrat dans l'année qui suit la date du contrat. Vous perdez ce droit si vous acceptez la livraison après l'expiration du délai de 30 jours. Il existe d'autres motifs de prolongation du droit de résiliation. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec votre office de la protection du consommateur provincial ou territorial.

Si vous résiliez le présent contrat, le vendeur dispose de 15 jours pour vous rembourser votre argent et vous remettre tout bien donné en reprise, ou la valeur en argent de celui-ci. Vous devez alors retourner les biens.

Pour résilier le contrat, vous devez donner un avis de résiliation à l'adresse indiquée dans le présent contrat. Vous devez donner l'avis de résiliation par un moyen qui vous permet de prouver que vous l'avez donné, notamment par courrier recommandé, par courriel, par télécopieur ou par remise en personne.

POUR LES CONTRATS DU MANITOBA :

Address for Notice:

a/s Nigel J. Thompson, Aikins MacAuley & Thorvaldson LLP
30e étage, 360, rue Main Winnipeg (Manitoba) R3C 4G1

POUR LES CONTRATS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :

doTERRA Marketing Canada ULC
389 South 1300 West, Pleasant Grove, UT 84062

**POUR LES CONTRATS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT :
DROIT DE RÉSILIATION DU CONSOMMATEUR**

Le présent contrat est assujéti à la Loi sur les pratiques commerciales et la protection du consommateur (Business Practices and Consumer Protection Act).

Vous pouvez résilier le présent contrat à compter du jour de sa conclusion jusqu'à 10 jours après la réception d'une copie du contrat. Vous n'avez besoin d'aucun motif pour le résilier.

Si vous ne recevez pas les biens ou les services dans les 30 jours suivant la date indiquée au contrat, vous pouvez résilier le présent contrat dans l'année qui suit la date du contrat. Vous perdez ce droit si vous acceptez la livraison après l'expiration du délai de 30 jours. Il existe d'autres motifs permettant de prolonger le délai d'annulation.

Si vous résiliez le présent contrat, le vendeur dispose de 15 jours pour vous rembourser votre argent et vous remettre tout bien donné en reprise, ou la valeur en argent de celui-ci. Vous devez alors retourner les biens.

Pour résilier le contrat, vous devez donner un avis de résiliation à l'adresse indiquée dans le présent contrat. Vous devez donner avis d'annulation par une méthode qui vous permet de prouver que vous avez donné l'avis, notamment par courrier recommandé, par télécopieur ou par remise en mains propres.

Si vous envoyez l'avis d'annulation par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique, peu importe que le vendeur reçoive l'avis dans le délai requis, pourvu que vous l'ayez envoyé dans le délai requis.

**POUR LES CONTRATS DE L'ONTARIO SEULEMENT :
VOS DROITS EN VERTU DE LA LOI DE 2002 SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR**

Vous pouvez annuler ce contrat à tout moment pendant la période qui se termine dix (10) jours après le jour où vous recevez une copie écrite du contrat. Vous n'êtes pas tenu de donner au fournisseur une raison pour annuler durant cette période de 10 jours.

Si le fournisseur n'effectue pas la livraison dans les 30 jours suivant la date de livraison précisée dans ce contrat ou si le fournisseur ne commence pas l'exécution de ses obligations dans les 30 jours suivant la date de début précisée dans ce contrat, vous pouvez annuler ce contrat à tout moment avant la livraison ou le début de l'exécution. Vous perdez le droit d'annulation si, après l'expiration de la période de 30 jours, vous acceptez la livraison ou autorisez le commencement de la prestation.

Si la date de livraison ou la date de commencement de la prestation n'est pas spécifiée dans la présente entente et que le fournisseur n'effectue pas la livraison ou ne commence pas la prestation dans les 30 jours suivant la date de conclusion de l'entente, vous pouvez annuler cette entente à tout moment avant la livraison ou le commencement de la prestation. Vous perdez le droit d'annulation si, après l'expiration de la période de 30 jours, vous acceptez la livraison ou autorisez le commencement de la prestation.

De plus, d'autres motifs vous permettent d'annuler le présent contrat. Vous pouvez également avoir d'autres droits, obligations et recours prévus par la loi. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises.

Pour annuler le présent contrat, vous devez transmettre un avis d'annulation au fournisseur, à l'adresse qui y est indiquée, par un moyen qui vous permet de prouver la date de sa transmission. Si aucune adresse n'est indiquée dans le contrat, utilisez n'importe quelle adresse du fournisseur qui figure dans les dossiers du gouvernement de l'Ontario ou du gouvernement du Canada ou dont vous avez connaissance.

Si vous annulez le présent contrat, le fournisseur dispose de quinze (15) jours pour rembourser tout paiement que vous avez fait et vous remettre tous les biens livrés en vertu d'une entente de reprise (ou rembourser un montant équivalant à la valeur de reprise).

Toutefois, si vous annulez le présent contrat après avoir sollicité les biens ou les services auprès du fournisseur et avoir demandé que la livraison ou la prestation commence dans les dix (10) jours suivant la date de conclusion du présent contrat, le fournisseur a droit à une indemnisation raisonnable pour les biens et services que vous avez reçus avant la première des deux dates suivantes : le 11^e jour suivant la date de conclusion du présent contrat ou la date à laquelle vous avez transmis l'avis d'annulation au fournisseur, à l'exception des biens qui peuvent être repris par le fournisseur ou qui peuvent lui être retournés.

Si le fournisseur demande par écrit la reprise de possession de tout bien qui est entré en votre possession en vertu du contrat, vous devez retourner les biens à l'adresse du fournisseur ou permettre à l'une des personnes suivantes de reprendre possession des biens à votre adresse : le fournisseur ou une personne désignée par écrit par le fournisseur.

Si vous annulez ce contrat, vous devez prendre un soin raisonnable de tout bien qui est entré en votre possession en vertu du contrat jusqu'à ce que l'une des situations suivantes se produise :

- Le fournisseur reprend possession des biens.
- Le fournisseur a eu une occasion raisonnable de reprendre possession des biens et vingt et un (21) jours se sont écoulés depuis l'annulation du contrat.
- Vous retournez les biens.
- Le fournisseur vous demande par écrit de détruire les biens et vous le faites conformément aux instructions du fournisseur.

POLITIQUE DE RETOUR DES PRODUITS

Retours sur les produits dans les 30 jours. dōTERRA remboursera 100 % du prix d'achat (plus la TPS/TVH, et la TVQ ou la TVP, que dōTERRA peut recouvrer en vertu de la loi (les « Taxes remboursables »)) des produits présentement commercialisables qui sont retournés par un Représentant du bien-être dans les trente (30) jours suivant l'achat auprès de dōTERRA, moins les frais d'expédition. dōTERRA fournira un Crédit produit de 100 % du prix d'achat (plus les Taxes remboursables) ou un remboursement de 90 % du prix d'achat (plus les Taxes remboursables) sur les produits qui ne sont pas Présentement commercialisable (tel que défini ci-dessous) qui sont retournés par un Représentant du bien-être dans les trente (30) jours suivant l'achat, moins les frais d'expédition.

Retours de trente et un (31) jours à quatre-vingt-dix (90) jours après l'achat. De trente et un (31) jours jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, dōTERRA fournira un Crédit produit de 100 % ou un remboursement de 90 % du prix d'achat (plus les Taxes remboursables) sur les produits présentement commercialisables qui sont retournés par un Représentant du bien-être, moins les frais d'expédition.

Retours de 91 jours à un an après l'achat. Après 91 jours et jusqu'à douze (12) mois à compter de la date d'achat, dōTERRA fournira un Crédit produit de 90 % ou un remboursement de 90 % du prix d'achat (plus les Taxes remboursables) sur les produits qui sont Présentement commercialisables et retournés par un Représentant du bien-être, moins les frais d'expédition (excluant les offres d'une durée limitée et les articles expirés).

Présentement commercialisable. Les produits et Outils d'aide à la vente sont réputés être présentement commercialisables si chacune des conditions suivantes est remplie : 1) ils n'ont été ni ouverts ni utilisés; 2) l'emballage et l'étiquetage n'ont été ni modifiés ni endommagés; 3) le produit et l'emballage sont dans un état qui permet, selon les pratiques commerciales raisonnables du secteur, de vendre la marchandise au plein prix; 4) la date d'expiration du produit n'est pas dépassée; et 5) le produit porte l'étiquetage en vigueur de dōTERRA. Les produits ne sont pas considérés comme étant Présentement commercialisables si dōTERRA indique avant l'achat que les produits sont saisonniers, abandonnés, des offres d'une durée limitée ou des produits promotionnels spéciaux non assujettis à la politique de retour.

Retour de produits endommagés ou envoyés par erreur. dōTERRA échangera les produits si l'acheteur les a reçus endommagés ou s'ils ont été envoyés par erreur. Ces produits doivent être retournés dans les quinze (15) jours suivant leur réception. Dans la mesure du possible, les produits retournés seront remplacés par des produits non endommagés. Toutefois, lorsqu'un échange n'est pas réalisable, dōTERRA se réserve le droit d'émettre un crédit du montant des produits échangés.

Obligation de conserver le numéro de commande. dōTERRA n'acceptera aucun produit retourné sans le numéro de commande original figurant sur la facture. Ce numéro doit être fourni à dōTERRA au moment de la demande de remboursement.

Retour d'une trousse. Les produits achetés dans le cadre d'une trousse ou d'un ensemble doivent être retournés en tant que trousse complète.

Options de remboursement. dōTERRA peut, à sa discrétion, déterminer les options de remboursement acceptables pour les retours de produits, y compris, mais sans s'y limiter : un crédit de l'entreprise dōTERRA, un Crédit produit, un chèque bancaire, un virement bancaire ou une rétrofacturation sur carte de crédit, tel que décrit dans les présentes. À des fins de clarté, dōTERRA ne fournira pas de Crédit produit, sauf si le produit retourné a été acheté avec un Crédit produit ou si le Représentant du bien-être qui effectue le retour demande spécifiquement un remboursement en Crédit produit. La forme réelle du remboursement sera fondée sur les procédures de paiement du marché local et le mode de paiement initial. Les remboursements ne seront versés qu'au payeur initial.

Procédure de retour. Pour obtenir un remboursement pour des produits ou des Outils d'aide à la vente retournés, un Représentant du bien-être doit se conformer aux procédures suivantes : (A) L'autorisation de retour doit être obtenue avant le renvoi de l'envoi à dōTERRA. Cette autorisation doit être obtenue par téléphone ou par écrit, et l'envoi retourné doit être accompagné du numéro du Représentant du bien-être. (B) dōTERRA fournira au Représentant du bien-être les procédures et l'endroit appropriés pour le retour des produits ou des Outils d'aide à la vente. Tous les frais d'expédition de retour doivent être payés par le Représentant du bien-être. (C) Les produits ou les Outils d'aide à la vente retournés à dōTERRA sans autorisation préalable ne donneront pas droit à un crédit produit ou à un remboursement et seront renvoyés au Représentant du bien-être aux frais de ce dernier. (D) Cette procédure de retour et de remboursement peut varier dans les territoires où des exigences différentes en matière de rachat sont imposées par la loi. Les lois applicables peuvent dicter les conditions de la politique de remboursement. (E) dōTERRA peut imposer des frais de 13,50 \$ CA pour les envois qui sont refusés au point de livraison et retournés à dōTERRA.

Droit de dōTERRA de recouvrer les primes non gagnées. Lorsque des produits sont retournés, dōTERRA a le droit de recouvrer les primes qui ont été versées en fonction de la vente des produits retournés. dōTERRA peut recouvrer ces primes en exigeant qu'un Représentant du bien-être paie dōTERRA directement, ou dōTERRA peut retenir le montant de la prime des paiements de primes futurs.

Retour des Outils d'aide à la vente personnalisés. Les Outils d'aide à la vente personnalisés ne sont ni retournables ni remboursables, à l'exception des Outils d'aide à la vente personnalisés présentant des erreurs d'impression. De tels outils d'aide à la vente doivent être retournés dans les trente (30) jours et conformément à la Politique de retour des produits.

Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez les envoyer à :

dōTERRA Marketing Canada ULC/dba dōTERRA Canada • 389 South 1300 West, Pleasant Grove, Utah 84062 USA
Tél. : (801) 615-7200 • Téléc. : (801) 785-1476 • Courriel : canada@doterra.com